Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260629-DEL_37_29062026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 29 juin 2026

Date de la Convocation : 25/06/2026

L'an deux-mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian RANNO.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

Christian RANNO, Maire
Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint
Laure ROUXEL, 2ème adjointe
Daniel COATRIEUX, 3ème adjointe
Claire LE GUEN, 4ème adjointe
Valérie LE HÉGARAT
Jean-Pierre CARREZ
Sylvain BOSCHER
Anthony COSSON
Rozenn STEUNOU
Anne-Éléonore HÉLARY
Gwendal BLANCHARD
Camille LE RONCÉ

Étaient absents : Lénaïk LE BIHANNIC ; Fabrice VINCENT, Camille LE RONCÉ
Pouvoirs : Camille LE RONCÉ a donné pouvoir à Claire LE GUEN
Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Secrétaire de séance : Claire LE GUEN

DEL N° 37 – 29/06/2026 : Subvention classe de mer

Camille Le Roncé – représentée par Claire Le Guen, trésorière de l'Amicale Laïque, association qui cofinance le projet, ne prend pas part au vote.

Exposé des motifs

Les enseignantes des classes de CP au CM souhaitent organiser une classe de mer à destination des élèves de l'école.
Le coût prévisionnel du séjour s'élève à 12 269,86 €, auquel s'ajoutent les frais de transport pour un montant de 1 216,00 €, soit un coût total prévisionnel de 13 485,86 €, sur la base d'un effectif de 42 élèves.
Afin de permettre la mobilisation de l'aide financière de la Région Bretagne, la commune doit assurer le portage administratif du projet et déposer la demande de subvention correspondante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260629-DEL_37_29062026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 3 000,00 € pour l'organisation de la classe de mer ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires, notamment auprès de la Région Bretagne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire financier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis, conventions et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Nombre de votants : 12

Contre 0

Pour : 12

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

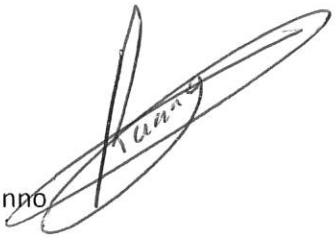


Le Maire,

Claire Le Guen



Christian Ranno



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)